

## CONVOCAATION

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du mardi 31 janvier 2023

Cher(e) collègue,

Vous êtes invités à participer à l'**assemblée générale ordinaire** de la compagnie des commissaires enquêteurs du Languedoc-Roussillon qui se déroulera le **mardi 31 janvier 2023, au Mas de Saporta - 34973 Lattes**.

Accueil de 9h00 à 9h25 pour un début de séance à **9h30** précises, avec à l'ordre du jour :

- Rapport moral 2022 du président, débat et vote
- Rapport financier 2022
- Rapport du vérificateur aux comptes
- Débat et vote
- Budget prévisionnel 2023, débat et vote
- Cotisation 2024, débat et vote
- Présentation des modalités d'indemnisation des commissaires enquêteurs : Historique, évolutions introduites par le Décret n° **2022-1546** du 8 décembre 2022 relatif à l'indemnisation des commissaires enquêteurs
- **11h45**, clôture de la première partie de l'assemblée générale suivie d'un déjeuner offert par la Compagnie à tous les participants à jour de leur cotisation.
  
- **14h00** : Reprise des travaux de l'assemblée générale
  - Projet de convention avec la Caisse des dépôts et consignation proposée par la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE)
  - Débat et vote
  - Motion pour demander à la CNCE une modification de ses statuts afin de rendre incompatible la participation au conseil d'administration de la CNCE avec l'exercice d'une activité professionnelle dans le champ de la participation du public.
  - Modifier l'article 6 du règlement intérieur de la CCE-LR qui prévoit « Est éligible au conseil d'administration tout membre adhérent depuis au moins un an ». Rajouter « ... et dont l'activité professionnelle n'entre pas dans le champ de la participation du public ».
  - Débat et vote

Au cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée générale ordinaire vous pouvez vous faire représenter par un membre actif muni d'un pouvoir. Si vous ne pouvez pas désigner un représentant, renvoyez-nous le pouvoir ci-joint, sans indication du représentant, il sera réparti parmi les membres présents. Je vous rappelle que L'assemblée délibère valablement dès que le quorum du quart des adhérents, présents est atteint. Pour le calcul du quorum, les pouvoirs ne comptent pas.

Vous trouverez, en pièces jointes, un bulletin de participation et un modèle de pouvoir à envoyer, dûment signés, **avant le 19 janvier 2023** à Michel SALLES. **Vous pouvez vous inscrire directement sur le site de la CCE-LR** en cliquant sur « Formation des CE » puis sur « Je souhaite m'inscrire » dans la partie réservée à l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2023. Pensez à bien préciser si vous participez au déjeuner.

**Pour faciliter le recensement des participants, l'inscription en ligne doit être privilégiée.**

Bien cordialement et à bientôt.

Le président de la CCE/LR



Bernard Chabbal

**PS : les documents présentés à l'AG sont téléchargeables sur le site internet de la CCE/LR**



# PROGRAMME

Assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2023

Mas de Saporta  
34973 LATTES

**De 8h30 à 8h55 : ACCUEIL**

**9H00 : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

## ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral 2022 du président, débat et vote
2. Rapport financier 2022
3. Rapport du contrôleur aux comptes
4. Débat et vote
5. Budget prévisionnel 2023, débat et vote
6. Cotisation 2024, débat et vote
7. Présentation des modalités d'indemnisation des commissaires enquêteurs :  
Historique, évolutions introduites par le Décret n° 2022-1546 du 8 décembre 2022  
relatif à l'indemnisation des commissaires enquêteurs.

**11H45 : clôture de la première partie de l'assemblée générale suivie d'un déjeuner offert par la Compagnie à tous les participants à jour de leur cotisation.**

**12H15 : REPAS**

**14H00 : Reprise de l'assemblée générale ordinaire**

8. Projet de convention avec la Caisse des dépôts et consignation proposée par la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE)
9. Modification de l'article 6 du règlement intérieur de la CCE-LR
10. Motion demandant à la CNCE d'intégrer dans ses statuts une disposition rendant incompatible la participation au conseil d'administration avec l'exercice d'une activité professionnelle dans le champ de la participation.
11. Questions diverses

**16H30 : Clôture de l'assemblée générale ordinaire**



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## BULLETIN DE PARTICIPATION

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**31 janvier 2023**

**À RETOURNER AU PLUS TÔT ET AVANT 19 JANVIER 2023**

A

**Michel SALLES**

**156, Chemin de la Tour de Billot 30140 BAGARD**

[michel-salles2@orange.fr](mailto:michel-salles2@orange.fr)

NOM..... PRENOM.....

- PARTICIPERA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 janvier 2023
- PARTICIPERA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU REPAS
- NE PARTICIPERA PAS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. (Renseigner le pouvoir ci-après)

\_\_\_\_\_

## POUVOIR

Je soussigné(e) **NOM**.....**PRENOM**.....

Département .....membre de la Compagnie des commissaires-enquêteurs du Languedoc-Roussillon donne pouvoir par la présente à :

Mme, Mlle, Mr, **NOM**.....**PRENOM**.....

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la CCE-LRV qui se tiendra le 31 janvier 2023, de 9H30 à 16H30 au Mas de Saporta à Lattes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour, tel qu'il figure sur la convocation à ladite assemblée.

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à .....

Le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »